

44.2 - CONDITION DE PARTICIPATION

- a) Seule une équipe originale peut participer à un tournoi. Cependant, il lui est permis d'aligner des joueurs à titre de réserviste.
- b) Les régions qui n'ont pas d'équipes de classe AA dans une division donnée peuvent aligner une équipe d'étoiles dans cette division afin de prendre part à un tournoi mineur de classe AA.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:20:12 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:20:17 par Baseball Québec